

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Maximilien Bernhard – Pourquoi un tel silence autour du forum PSLA

"Promotion de la santé, prévention et lutte contre les addictions" ?

### *Rappel de l'interpellation*

*Le 10 juin 2009, le Conseil d'Etat a adopté la nouvelle gouvernance de la prévention et de la promotion de la santé. Cette réorganisation a eu pour conséquence de regrouper trois entités en une. Ainsi, la Commission cantonale de prévention, la Commission cantonale de la dîme de l'alcool et la Commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie ont été dissoutes. Leurs tâches ont été transférées dans une nouvelle entité créée à cet effet : la Commission de promotion de la santé et la lutte contre les addictions (CPSLA).*

*A la même occasion, le Conseil d'Etat a créé le forum "Promotion de la santé, prévention et lutte contre les addictions" (PSLA). Cette nouvelle entité remplace le Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie (CCPLT) créé en 1995, et dont la dernière séance s'est tenue le 21 avril 2009. La dissolution n'a fait l'objet d'aucun communiqué de presse de la part du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC). Le procès-verbal de l'ultime séance du CCPLT n'a pas non plus été envoyé à ses membres.*

*Le forum PSLA est, aux dires du Conseil d'Etat, une plate-forme cantonale d'échange et de réflexion sur la politique cantonale de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les addictions. Or, jusqu'à ce jour, très peu d'informations concernant ce forum ont été communiquées. Au vu de l'importance du sujet, on ne peut que s'étonner d'un tel silence.*

*Vu ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :*

- 1. Pourquoi la dissolution du Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie n'a-t-il fait l'objet d'aucun communiqué de presse du BIC ?*
- 2. Comment sera constitué le forum PSLA, et par qui sera-t-il dirigé ?*
- 3. Le Conseil d'Etat assurera-t-il au sein du forum PSLA la présence de personnes favorables à une politique restrictive en matière de drogue ?*
- 4. De quelle manière le forum PSLA traitera-t-il les questions liées spécifiquement à la problématique de la toxicomanie ?*
- 5. Quand le Conseil d'Etat enverra-t-il le procès-verbal de l'ultime séance du CCPLT à ses membres ?*

*Yverdon-les-Bains, le 18 mai 2010*

*(Signé) Maximilien Bernhard et 15 cosignataires*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **Préambule**

Les changements intervenus ces dernières années dans le domaine des dépendances concernant les modes de consommation des substances, la politique fédérale en la matière qui prône une approche plus globale, ainsi que l'augmentation des problèmes liés à des dépendances sans substances, comme le jeu ou Internet, nécessitaient une révision des outils à disposition du Conseil d'Etat lui permettant de définir d'une manière plus cohérente et en meilleure connaissance de cause ses stratégies d'intervention dans ce domaine particulier et sensible.

La CPSLA, inscrite dans la loi sur la santé publique, a la compétence de conseiller le Conseil d'Etat en matière de politique de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les addictions ainsi que de préavis sur les demandes de financement de projets touchant ce secteur. Ces financements proviennent de quatre fonds : le fonds pour le développement de la prévention et la promotion de la santé ; le fonds de prévention et de lutte contre les addictions ; le fonds de la dîme de l'alcool ; le fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée.

La CPSLA s'adjoit les compétences de groupes d'experts, notamment de celui en matière d'addictions. Les membres de ces deux instances sont nommés par le Conseil d'Etat.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance adoptée le 10 juin 2009, le Gouvernement a également approuvé le concept du forum PSLA, dont le but principal est celui de favoriser les échanges d'opinions entre l'Etat et les professionnels du domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Il s'agit d'un instrument censé assurer la communication et la coordination entre les services de l'Etat et les intervenants du terrain, rôle que revêtait le Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie pour ce domaine précis, à la différence que le forum PSLA est élargi aux autres domaines : la promotion de la santé, la prévention des maladies et des accidents. Ce forum a également l'ambition d'associer aux réflexions tous les secteurs de la société susceptibles d'influencer l'état de santé de la population. En effet, les actions de promotion de la santé et de prévention doivent être élaborées et mises en œuvre selon une approche multisectorielle qui prend en considération les multiples facteurs qui déterminent la santé des individus (patrimoine génétique, culture et condition socio-économique, services de santé, environnement) et qui privilégie des politiques publiques visant le développement durable. Le forum constitue ainsi une plate-forme d'échange et de partage privilégié dans le sens qu'il peut réunir à la même occasion, et selon le sujet à discuter, les personnes principalement intéressées.

### **Réponse aux questions**

#### **1. Pourquoi la dissolution du Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie n'a-t-il fait l'objet d'aucun communiqué de presse du BIC ?**

L'adoption de la nouvelle gouvernance de la prévention par le Conseil d'Etat, le 10 juin 2009, a fait l'objet d'un communiqué de presse le lendemain. Ce dernier mentionnait que la CPSLA réunissait les compétences des trois commissions préexistantes qui ont été ainsi dissoutes : la commission cantonale de prévention, la commission cantonale de prévention et de lutte contre la toxicomanie (CCPLT) et la commission cantonale de la dîme de l'alcool. Cette fusion se justifiait notamment par un besoin de simplification et d'efficacité dans la gestion du domaine de la promotion de la santé et de la prévention. Le Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie a été institué en même temps que la CCPLT, en 1995, par décision du Conseil d'Etat. La mention, dans le communiqué de presse, de la dissolution de la CCPLT impliquait celle de son Conseil consultatif. Au mois de septembre 2009, le Chef du DSAS a écrit un courrier aux membres de la CCPLT et de son Conseil consultatif, mais aussi à ceux des deux autres commissions, pour les informer de la nouvelle gouvernance de la prévention, de la dissolution des différentes instances et pour les remercier

personnellement de leur engagement et de leur précieuse contribution aux travaux de ces instances.

## **2. Comment sera constitué le forum PSLA, et par qui sera-t-il dirigé ?**

Le forum PSLA est une plate-forme cantonale d'échange et de réflexion sur la politique cantonale de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre les addictions. Il s'agit d'un lieu où les professionnels du terrain sont appelés à débattre les priorités, la politique cantonale et les actions à conduire.

A la différence du Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie, le forum PSLA ne prévoit pas la nomination de membres car sa configuration doit pouvoir s'adapter à la thématique à traiter : promotion de la santé, prévention des maladies, prévention des accidents ou prévention des addictions.

Le forum PSLA est réuni par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale en fonction des thèmes à traiter, lesquels déterminent le choix des personnes qui y sont conviées. A titre illustratif, les "Assises de la toxicomanie" tenues en mars 2008 ou les "Etats généraux de la toxicodépendance" de juin 2008 auraient pu être des rencontres organisées dans le cadre du forum PSLA s'il existait déjà, de même que le "Symposium pour la prévention des accidents de la petite enfance" organisé en mai 2009 par le Service de la santé publique, le CHUV et le Service de protection de la jeunesse.

Le suivi administratif et la coordination générale des travaux liés au forum PSLA, à la CPSLA et à son Groupe d'experts en matière d'addictions sont des tâches qui sont assurées par le Service de la santé publique.

## **3. Le Conseil d'Etat assurera-t-il au sein du forum PSLA la présence de personnes favorables à une politique restrictive en matière de drogue ?**

Le forum PSLA étant convoqué par le Chef du DSAS, il lui appartient de garantir, au nom du Conseil d'Etat, que les personnes conviées aux séances dont le thème concerne la toxicodépendance soient représentatives des différentes approches existantes dans ce domaine.

## **4. De quelle manière le forum PSLA traitera-t-il les questions liées spécifiquement à la problématique de la toxicomanie ?**

Comme il était d'usage dans le cadre du Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie, le forum PSLA est appelé à débattre notamment sur les grandes questions liées à la toxicomanie, par exemple les priorités cantonales dans ce domaine ; les objets de compétence fédérale comme les révisions législatives en cours, les votations populaires sur des initiatives ou des référendums ; les rapports d'évaluation de la politique cantonale effectués par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive et tout autre sujet d'importance cantonale ; etc...

## **5. Quand le Conseil d'Etat enverra-t-il le procès-verbal de l'ultime séance du CCPLT à ses membres ?**

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 du Conseil consultatif pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie a été adressé aux personnes concernées au courant du mois d'août 2010.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 8 septembre 2010.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*